

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015

Sur convocation du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs, Ludovic DAVIAUD Gérard FAURIE, Monsieur Jean-Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Laurent NERFIE

Mesdames, Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD, Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusés : Pascal BRUNETEAU a donné pouvoir à Eliane GASNIERE, Yannick BOYELDIEU, Nathalie CALVEZ, Gérard CHEVOLLEAU, Henri PERIER

Début de la Séance : 18 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Lydie BLANC

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : décision modificative, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. ACQUISITION D'UN TRACTEUR (SUITE A LA PREMIERE ETUDE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 JUILLET 2015)

Monsieur le Maire précise qu'en date du 01 juillet 2015, le Conseil Municipal n'a pas retenu les propositions reçues, les tracteurs ne correspondant pas aux normes et au matériel recherché par rapport au risque encouru avec le broyeur d'accotement s'agissant de tracteurs type vendangeur. Après une nouvelle mise en concurrence, trois nouvelles propositions ont été examinées. Les utilisateurs et des membres de la commission se sont rendus sur place pour donner leur avis technique après essai et contrôle. Le Conseil Municipal a l'unanimité valide le devis de l'entreprise CHAIGNAUD pour l'achat d'un tracteur SAME DORADO 76 dont le pris a été négocié à 17 500 euros HT correspondant aux caractéristiques recherchées, avec révision complète, pneus neufs à l'avant, garantie de 6 mois.

N'étant inscrit que la somme de 20000 € au budget pour cette acquisition, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de 1000 € pour pouvoir acquitter cet achat.

Accepté à l'unanimité.

2. AUTORISER MONSIEUR LA MAIRE A SIGNER L'ACTE DE SERVITUDE PUBLIQUE CONCERNANT LE PASSAGE DE CANALISATIONS ET DE PUIITS PERDU SUR LE TERRAIN CADASTRE I 247 APPARTENANT A MADAME JEANNINE GIRAUD

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 mai 2015, la convention de servitude de passage de canalisations et puits perdu entre la commune d'Angeac-Champagne et Madame GIRAUD Jeanine Louise née PIRON a été signée par les deux parties. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude publique concernant le passage de canalisations et de puits perdu sur cette parcelle cadastrée I 247.

3. DECISION MODIFICATIVE

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation Sur crédits ouverts
2315	1 000 €	0.00 €
21571	0.00 €	1 000 €

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire précise qu'une étude qualitative est obligatoire dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, et décision de validation de la demande d'enfouissement des réseaux, en conséquence, la commune va faire appel au CAUE de la Charente.
- La Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) sera publiée le 30 juillet 2015. Le nouveau schéma des communautés de communes doit être adopté le 31 mars 2016 pour une mise en œuvre avec l'accord des communes le 15 septembre 2016 ou sans l'accord des communes le 31 décembre 2016.
- Un courrier sera adressé à Calitom suite à 2 anomalies relevée par les conseillers municipaux.

Clôture de la Séance : 19 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.